

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Rapport d'activité 2024 de la Direction
générale des Entreprises**

Paris, le 23/01/2025
N°63

En 2024, la DGE a vu ses politiques publiques produire des résultats concrets, qu'il s'agisse de diffusion du numérique dans les entreprises, de sécurité économique, de la relance de l'économie de proximité, ou du renforcement des filières du sport et du tourisme à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. En parallèle, la direction a dû adapter son action dans un contexte de compétition internationale exacerbée, particulièrement dans l'industrie et accompagner la montée en maîtrise technologique des entreprises, en travaillant notamment à la structuration de l'offre numérique dans l'intelligence artificielle.

Le rapport d'activité 2024 dresse le bilan des actions phares menées par une direction pleinement engagée pour le développement des entreprises et de l'économie.

Renforcer la résilience et la souveraineté de l'industrie française

En 2024 la France enregistre plus de créations d'usines que de fermetures, malgré un ralentissement attendu. Afin de mesurer les résultats des politiques publiques de réindustrialisation, la DGE, en lien avec les services déconcentrés de l'Etat, a élaboré un indicateur inédit, le baromètre industriel de l'Etat, dont la première édition a été publiée en mars.

L'action de la DGE pour soutenir l'industrie s'est poursuivie en 2024 à travers le maintien de dispositifs d'aides et de soutien à l'investissement : 1Md€ a été mobilisé pour limiter les surcoûts d'approvisionnements en électricité des industries énérgo-intensives ; 86 projets d'investissements pour la décarbonation ont été soutenus dans le cadre d'appels à projets dédiés.

La DGE s'est fortement mobilisée en 2024 pour mener une politique industrielle active à l'échelle européenne qui permette de rétablir des conditions de concurrence équitable et garantir la compétitivité des secteurs industriels stratégiques les plus fragilisés par les tensions géopolitiques et commerciales. Ainsi, 42 projets industriels français ont été soutenus par la DGE dans le cadre des Projets importants d'intérêt européen commun, notamment dans les secteurs de la santé, de l'hydrogène ou de la microélectronique. En outre, la décision rendue en fin d'année par la Commission européenne d'autoriser le régime d'aides d'Etat porté en faveur de la décarbonation des grands sites industriels témoigne de l'engagement de la DGE dans la construction d'un « accord européen pour l'industrie propre », qui doit mieux concilier les enjeux de compétitivité avec la transition écologique. Enfin, le lancement réussi d'Ariane 6 et la signature du contrat de concession de la constellation spatiale de télécommunications Iris² ont démontré la capacité des Européens à mettre en œuvre une coopération industrielle et technologique performante.

Cette année a également vu l'application rapide et effective de la loi industrie verte. Moins d'un an après son adoption, cinq projets se sont vus attribuer le statut de projet d'intérêt national majeur (PINM),

permettant l'accélération d'implantations industrielles stratégiques et la mise en œuvre du crédit d'impôt industrie verte devrait permettre 23Md€ d'investissements dans l'industrie verte.

Accélérer la transition numérique

Le numérique constitue un levier indispensable à la compétitivité des entreprises françaises. La DGE est mobilisée pour diffuser ses usages et accompagner l'émergence de technologies innovantes. Cette année encore, la DGE a poursuivi son action pour construire une offre souveraine sur les briques technologiques critiques du numérique, en pilotant les volets économiques des stratégies d'accélération quantique, intelligence artificielle, cybersécurité et électronique du plan France 2030.

La DGE est pleinement mobilisée pour renforcer les capacités de la France en matière d'IA à travers un recensement des usages les plus pertinents et l'accompagnement des acteurs émergents. Sur le plan réglementaire, la DGE, représentant la France dans les négociations européennes, s'efforce de garantir que la mise en œuvre du Règlement sur l'intelligence artificielle (RIA) préserve les capacités d'innovation des acteurs économiques concernés et leur assure la sécurité juridique nécessaire.

L'année a également été marquée par l'entrée en vigueur de la loi « Sécuriser et réguler l'espace numérique » qui transpose les législations européennes DSA et DMA au droit français qui protège les citoyens en ligne et entreprises françaises de la concurrence déloyale tout en régulant un marché fortement concentré. La DGE a par ailleurs poursuivi son accompagnement des TPE et PME dans leur transition numérique avec le dispositif France Num.

2024 a enfin marqué les 10 ans du plan France Très Haut Débit qui prévoit la généralisation de la fibre optique d'ici fin 2025. 9 Français sur 10 sont désormais éligibles à la fibre et la DGE est pleinement investie dans la finalisation de ce plan qui s'articule avec la fermeture programmée du réseau cuivre.

Développer une économie de proximité verte et accessible à tous

Fort de un réseau de services déconcentrés à travers les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), la DGE bénéficie d'un ancrage territorial lui permettant d'appréhender et d'identifier les mesures et leviers à mettre en place pour dynamiser les territoires. Elle a ainsi pu élaborer un programme ambitieux de reconquête commerciale qui vise à redynamiser et transformer les zones périurbaines et à maintenir le commerce dans les zones rurales. Ces dispositifs permettront à 258 000 Français de bénéficier de l'ouverture de nouveaux commerces à proximité de chez eux.

Afin de créer de nouvelles opportunités et favoriser la croissance des PME les plus prometteuses, l'Etat a mis en place en novembre 2023 le programme ETIncelles. Conduit par la DGE, ce dispositif accompagne déjà 150 entreprises dans leur passage à l'échelle pour devenir des entreprises de taille intermédiaire.

La DGE est pleinement engagée dans la valorisation de l'artisanat français, mis en valeur avec l'organisation du parcours des Savoir-faire à l'occasion des Jeux olympiques et Paralympiques 2024. La DGE s'est également saisie de ce rendez-vous sportif international pour contribuer à renforcer les filières du sport et du tourisme. Elle a notamment soutenu des initiatives locales et 14 projets innovants en matière de parcours touristique. Par ailleurs, elle participe à l'attractivité du secteur du tourisme avec l'organisation d'événements d'ampleur : le Sommet Destination France pour attirer les investissements, et l'organisation de la Semaine des métiers du tourisme pour pallier aux besoins de recrutement.

Une action publique innovante et efficace

Depuis 2019, la DGE s'est engagée dans une transformation profonde de son organisation interne. En décembre 2024, la Cour des comptes a rendu un rapport de contrôle de la DGE qui conclut sur une réorganisation aboutie et efficace. Par ailleurs la direction s'efforce de faire preuve d'exemplarité, qu'il s'agisse de gestion éco-responsable ou de politique d'égalité femmes hommes, sur laquelle les objectifs sont tenus avec une part des femmes sur les postes à responsabilité passée de 28% à 47% entre 2020 et 2024.

Pour en savoir plus : [Rapport d'activité 2024 en intégralité](#)

Contact presse : Direction générale des Entreprises : presse.dge@finances.gouv.fr – 01 44 97 04 49